

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 MAI 2021

Membres présents : ALLEHAUX Dominique, BULIN Berangère, CARON Laetitia, CATHERINE-BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, GIROD Emmanuelle, HAEGELIN Mathieu, JOLY Olivier, LAURENT Yannick, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusés : AGOSTINI Nathalie (pouvoir donné à F.MEUROU), Béatrice THEVENARD (pouvoir donné à M. WIEL), HARNAL-BEREZIAT Maryline, PUVILLAND Christophe

Secrétaire de séance : Laetitia CARON

Convocation et affichage : 19 mai 2021

Avant d'ouvrir la séance, Madame le maire donne la parole à Corentin HUGUET, gérant de l'accrobranche et de l'activité paddle-canoés à la Grange du Pin, venu présenter son projet de parcours ludique sur l'eau, envisagé pour l'été 2022.

La commune étant propriétaire du site, une autorisation doit être donnée pour installer ce matériel sur le plan d'eau.

Il s'agirait d'installer des jeux gonflables sur l'eau (entrée payante aux alentours de 10 € de l'heure) pendant les 2 mois d'été, d'une hauteur d'environ 3 mètres. Le parcours serait installé fin juin pour être démonté en septembre. Le reste de l'année, le matériel est retiré du site. Cette installation occuperait environ 2% de la surface du plan d'eau. L'investissement est d'environ 50 000 € pour l'acquisition des modules (hors frais d'installation, amortissables en 2 ou 3 ans, sachant que la durée de vie de cet équipement est d'au moins 10 ans)

Cela permettrait de créer 3 emplois saisonniers pour la surveillance des jeux, qui seraient ouverts de 13h à 19h, et le matin pour les groupes, sur réservation. A terme, cette activité qui générerait un chiffre d'affaires supplémentaire permettrait à M. HUGUET d'envisager la création d'un poste en CDI sur l'année.

Madame le Maire remercie Monsieur HUGUET pour son intervention et ouvre la séance.

### Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte rendu est approuvé (1 abstention pour absence)

### Parcours ludique à la Grange du Pin

20 h 35 : arrivée de R. MARECHAL

Après cette présentation, M. HUGUET ayant quitté la salle, le conseil est invité à se positionner.

Ce projet permettrait d'augmenter l'offre sur le site, conforter l'activité de l'accrobranche, du camping et du restaurant. Toutefois, on risque de dénaturer le site naturel (calme, serein) au niveau de la tranquillité mais aussi au niveau esthétique. On risque également d'augmenter l'afflux des estivants, qui sont déjà très nombreux en été (accès gratuit du site) avec le risque également de troubler le calme des campeurs. Certains habitants renoncent déjà à se rendre sur le site l'été car l'affluence est trop importante. Des conseillers s'inquiètent de l'accessibilité de la structure quand il n'y a plus de surveillance, notamment en fin de soirée. Qui sera responsable en cas d'accident ?

Chacun ayant pu s'exprimer sur les avantages et les inconvénients, Madame le maire propose de mettre ce sujet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (4 abstentions) autorise l'installation de cette structure, sous réserve de la signature d'une convention d'occupation du site avec Monsieur HUGUET, prévoyant notamment une clause de revoyure après 4 ans d'exploitation et la mise en place d'une redevance dont le montant reste à définir.

### **Vote du taux de fiscalité (régularisation), sans incidence sur le montant payé par les habitants**

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les ressources perdues par les communes sont compensées par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) du Département.

Lors du conseil municipal du 25 février 2021, le conseil avait délibéré sur le montant inchangé des taux de la THRP (11,85 %), taxe foncière (14,72 %) et taxe foncière non bâti (48,81%). Mais en 2021, le produit de la THRP sera perçu par l'Etat, à la place des communes : il ne revenait donc pas au conseil de fixer le taux de cette taxe.

Le transfert de la part départementale aux communes nécessite que celles-ci fixent un taux de TFB égal à la somme du taux communal fixé et du taux départemental de la TFB en 2020. A la demande de la préfecture, il convient donc d'annuler la précédente délibération et d'en prendre une nouvelle fixant le taux de la taxe foncière bâti de 14,72 % (part communale) + 13,97 % (part départementale), soit un nouveau taux de 28,69 %.

Cette régularisation n'induit aucune augmentation des taux pour les habitants. Ce n'est qu'un transfert. La part départementale va aller à la commune en contrepartie de la taxe d'habitation. Cette modification n'a pas d'incidence pour l'habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil

Annule la délibération du 25 février 2021  
Fixe les taux de fiscalité 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 28.69 %
- Taxe foncière non bâtie : 48.81 %

### **Tarifs de location pour la maison Rémond**

Madame le Maire rappelle au conseil que les bureaux situés à l'étage de la maison Rémond sont inoccupés depuis que les services ont réintégré le bâtiment de la mairie historique en juillet 2020

Il est proposé de mettre ces bureaux à la location pour des entrepreneurs ou sous forme d'espaces de coworking.

A l'heure actuelle, une personne a fait une demande de location de 2 bureaux pour une activité quotidienne sur une durée de plusieurs mois, à partir de juin. Il restera l'open space pour faire des espaces partagés et un autre bureau. Les différents locataires pourront se partager les espaces communs (cuisine et sanitaires)

Afin de pouvoir répondre à cette demande, Mme le maire propose de fixer le prix de cette location.

Après en avoir délibéré, le conseil fixe le loyer pour l'utilisation de 2 bureaux à 300 € HT auxquels se rajoute un forfait pour les charges de 150 € HT comprenant le chauffage, l'électricité, l'eau et le ménage hebdomadaire des espaces communs. Ce loyer étant soumis à TVA, il sera émis sur le budget développement commercial.

### **Marché de maîtrise d'oeuvre pour le bâtiment de l'ancienne pizzeria (montant et attribution)**

Une consultation pour le choix du maître d'œuvre chargé de l'aménagement du commerce à Cuisiat a été lancée. Le montant des travaux est estimé à 400 000 € HT et 4 offres ont été reçues.

	Montant
ARCHIBULLE	36 700 €
A KARCHI	40 000 €
BEL AIR	44 000 €
BEMOTECH	40 500 €

Suite à l'analyse, il a été décidé de retenir l'offre du cabinet Archibulle pour un montant de 36 700 € HT.

Une rencontre a déjà eu lieu ce matin pour lancer l'opération.

### **Panneaux d'information lumineux**

Depuis un certain temps, la commission communication se pose la question sur les moyens à mettre en place pour améliorer l'information à destination des habitants. Les moyens utilisés actuellement (site internet, page facebook, PanneauPocket, presse locale, affiches...) ne permettent pas de toucher tous les habitants et notamment les plus anciens. La commission propose donc l'installation d'un panneau lumineux, dans le centre de Treffort, à proximité de l'ancienne école de filles pour un coût d'acquisition de l'ordre de 17 000€.

Les élus sont invités à s'exprimer sur cette proposition :

Certains soulignent le caractère dangereux de ces panneaux qui déconcentrent les conducteurs sans que ces derniers n'aient le temps de lire l'intégralité des informations qui défilent. Pour d'autres, c'est un moyen de communication agressif (on est obligé de le voir) et une pollution visuelle supplémentaire. Cela va à l'encontre de la conduite environnementale que s'est fixée la commune. C'est un moyen qui risque de devenir rapidement obsolète et dont l'efficacité n'est pas démontrée.

Chacun ayant pu s'exprimer, Madame le maire propose au conseil de se positionner par un vote formel.

Après vote à main levée, le conseil municipal refuse l'installation d'un panneau lumineux dans le centre de Treffort

Nombre de votants : 25

Abstentions : 2

Contre 13

Pour 10

### **Nouveaux horaires de la médiathèque**

Suite à l'embauche d'un nouvel agent décidée lors du dernier conseil, les horaires d'ouverture de la médiathèque au public sont élargis ainsi :

- Mercredi : 9h30-12h/14-18h
- Vendredi : 9h30-12h/16h-18h
- Samedi : 9h30-12h/14h-17h

### **Tarifs de mise à disposition du site de la grange du Pin pour un parcours poneys**

Une jeune femme propose d'organiser des promenades en poney sur le site de la Grange du Pin de Juin à Septembre inclus. Cette activité est destinée aux enfants à partir de 4 ans, et jusqu'à 65 kg. Le circuit suivra un parcours ludique et éducatif, d'une durée d'environ 20 mn, pour un coût de 10 €. 5 poneys seront présents sur le site 2 à 3 jours par semaine.

Il est proposé de fixer le montant de la location à 100 € par mois pour cette activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de loyer à 100 € par mois et la signature d'une convention précisant les modalités de l'exercice de cette activité.

### **Actualités CA3B**

Accès à la Plaine Tonique : pour la saison touristique 2021, l'ensemble des habitants des 74 communes de la Communauté d'Agglomération devront présenter une « carte d'accès Plage » individuelle et nominative pour accéder à La Plaine Tonique. A cet effet, ils devront s'acquitter des frais d'établissement de cette carte dont le montant est fixé à 5 €.

Les modalités de délivrance de la carte d'accès à la Plaine tonique sont les suivantes :

- le paiement de 5€ pour frais d'établissement sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une photo d'identité,
- un lieu unique de retrait à l'accueil de La Plaine Tonique, à partir du 17 mai, du lundi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h (l'accès à la plage étant payant à partir du 12 juin pour les plus de 3 ans).

Centre de vaccination à Ainter'expo à partir du 1<sup>er</sup> juin, à la place du gymnase de St Roch.

Avec une prise en charge par l'état de 90 % des frais de personnels occasionnés par le centre. Un appel a été fait sur toutes les communes pour la mise à disposition de personnel volontaire.

### **Tour des commissions**

**Assainissement** : les études pour la mise en place du séparatif au lotissement des Bourdonnières sont en cours. Les riverains ont fait part de leurs inquiétudes quant au budget des travaux qu'ils risquent de devoir assumer. Une réunion avec tous les concernés sera

programmée début septembre. Le but de ces travaux est un meilleur respect de l'environnement et surtout d'éviter le dysfonctionnement de la station d'épuration. Ils complètent les travaux réalisés entre Cuisiat et Treffort en 2018-2019.

**Parking de la grange du pin** : Afin d'éviter l'imperméabilisation à outrance des sols, il avait été décidé, lors des travaux de ne pas bitumer l'intégralité du parking mais de laisser une partie en cailloux. Or, il s'avère que les véhicules hésitent à circuler sur ces cailloux. Une signalétique adéquate, indiquant notamment les sens de circulation devrait résoudre ce problème.

**Jeunesse** : une réunion a eu lieu vendredi dernier. 12 jeunes étaient présents ; ils ont été invités à préparer un article pour le bulletin municipal en indiquant ce qu'ils trouvaient agréable pour eux sur la commune. Une prochaine rencontre est prévue le 4 juin, le but est de pérenniser la page dédiée aux jeunes sur le bulletin et de dégager 2 ou 3 projets à mettre en œuvre avec eux.

**Arrêts de car** : l'arrêt de car au Mas Girard a été validé pour la prochaine rentrée. Celui du Villard devra être matérialisé par un panneau. Un recensement de tous les équipements des autres arrêts a été envoyé à la demande de la CA3B.

**Cantine** : Suite à un incident pendant la pause méridienne, une rencontre a eu lieu avec les parents de l'enfant concerné. Les consignes mises en place ont été bien respectées et la surveillance n'est donc pas en cause. Mme PONCIN se rendra sur place pour rappeler aux enfants les bases d'un comportement respectueux de chacun.

#### **Associations :**

Gymnase : les remarques des associations sportives sur le projet en cours ont été transmises pour prise en compte par la maîtrise d'œuvre. Un point sera refait courant de la semaine prochaine.

5 juin : Assemblée Générale du comité des fêtes

Le Club de tennis demande l'achat de filets.

**Bâtiments** : le diagnostic sur l'état de l'église de Treffort a été rendu par le cabinet d'études. Un certain nombre de travaux est à prévoir.

**Fête du 15 aout** : une rencontre a eu lieu avec les forains. Le programme de la fête reste à finaliser.

**Culture** : le protocole d'accueil à la médiathèque a été allégé depuis le 19 mai, cependant les animations sont toujours limitées à 6 personnes. Les instants coups de cœur seront donc organisés le 29 mai sur la terrasse extérieure.

5 juin : concert organisé à la grange du pin

Suite à la réouverture du théâtre de Bourg, relance de l'opération « si on sortait ensemble » (1<sup>er</sup> et 9 juillet)

**Communication** : le bulletin est en cours de finalisation. Suite au désistement de Nitrique, concepteur de site internet, un autre prestataire doit être trouvé.

**Services techniques** : sur l'ensemble des jeux extérieurs, 110 anomalies ont été relevées et doivent être résolues en grande partie par les services techniques. Suite à une rupture de contrat, un nouveau recrutement d'un agent technique dédié à l'entretien du patrimoine bâti est en cours.

**Tourisme** : la commission se réunira mardi 1<sup>er</sup> juin à 18 h. La base de loisirs fera l'objet d'une publicité sur Radio Lyon 1<sup>ère</sup> et d'une double page dans le Magville de juin.

**Restructuration forestière** : la consultation du public sur le projet aura lieu du 21 juin au 17 juillet les mercredis matin et vendredi après-midi, ainsi que les samedis 3 et 17 juillet dans la salle Lhomont en mairie de Treffort. Des membres de la commission ainsi que le géomètre seront présents pour répondre aux questions. Un premier point a été fait sur les travaux connexes à engager pour faciliter l'accès aux parcelles. Il s'avère nécessaire d'élargir certains chemins, d'en créer d'autres et de faire des plateformes de retournement. Ces travaux sont envisagés sur 2023 et pourraient être financés pour partie par les fonds européens et les propriétaires. Dans l'immédiat, il n'est pas prévu de créer une Association Foncière.

**Environnement** : La commission s'est réunie fin avril pour avancer sur le dossier de la mobilité douce. Les agents du pôle territorial de Treffort disposent désormais de vélos électriques pour se déplacer et de manière expérimentale, un vélo a été mis également à disposition des agents de la mairie de Treffort. Une réunion est programmée le 3 juin à 18 h 30 en mairie, pour mettre en place le Pédibus entre Saint-Michel et l'école dès la prochaine rentrée.

10 juillet matin, un évènement sera organisé sur la place de Treffort : information par les services de la CA3B et de Keolis sur les mobilités proposées, possibilité d'essayer des vélos électriques, marquage gratuit des vélos, et bourse aux vélos. Une information sera également donnée sur les actions mises en place sur la commune.

**Ambroisie** : une réunion sera organisée courant juin avec les personnes-relais de la commune. L'invasion de la Renouée du Japon pourra également être abordée.

### **Questions diverses**

L'Algeco devant la maison Rémond a été enlevé.

Achat / cessions :

1er juin, signature pour l'échange de terrain avec l'agence LAFORET

9 juin : signature pour l'acquisition du ténement de Pressiat (Maison PUVILLAND)

Nuisances sonores à Cuisiat : il s'agit de tirs pour effaroucher les corbeaux, ces nuisances sont désormais terminées.

### **Prochaines dates**

Réouverture du musée depuis le 19 mai. Les 5/6 juin, le musée propose des rencontres autour de la permaculture et un spectacle « ma main dans ta feuille » - réservation obligatoire

5 juin : balade en biodiversité organisée par l'Office du Tourisme et commentée par Marc CHATELAIN. Réservation auprès de l'office de tourisme.

Cinéma rural : 11 juin et 2 juillet

Prochains conseils

➤ mercredi 30 juin – 20 h

➤ mardi 27 juillet – 20 h

La séance est levée à 22 h 45